AVIS À LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT - COMMUNES DE LIERNEUX/MANHAY -

Projet de catégorie B (projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)



DEMANDEUR: STORM 49 srl, Borsbeeksebrug 22, 2600 Antwerpen

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (Art. R41-1) : Lierneux, Manhay, Vielsalm, Houffalize.

OBJET: Demande de permis unique de classe 1 par la société STORM 49 srl en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de 3 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 7 MW sur le territoire des communes de Lierneux et de Manhay, entre Malempré et Jevigné, en ligne à l'est de l'autoroute A26/E25.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, STORM 49 SRL vous invite à participer à la réunion d'information organisée :

le mardi 14 novembre 2023 à 19h à la salle « Le Concorde », Jevigné 26 à 4990 Lierneux

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion.

Cette réunion d'information a pour objectif de :

- 1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'étude d'incidences sur l'environnement est réalisée par le bureau d'études CSD Ingénieurs Conseils, avenue Prince de Liège 72, 1er étage, 5100 Namur.

Dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte dans l'étude d'incidences, en les adressant **par écrit** au Collège communal de Lierneux (Service Urbanisme- Rue du Centre 80 à 4990 Lierneux), en y indiquant ses **nom et adresse**, et en envoyant une **copie à STORM 49 srl**.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de Madame Isabelle Krier, Borsbeeksebrug 22, B-2600 Anvers (Belgique), par téléphone : 00 32 3 210 07 20 ou par mail : info@storm.be.